

Rennes, le 1^{er} décembre 2011

Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2011

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

IEC Professionnel Média annonce que les actionnaires de la Société sont invités à participer à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le **22 décembre 2011 à 10 heures 30 au siège social à Rennes (35000), 13 et 15 rue Louis Kerautret Botmel.**

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 16 novembre 2011 (bulletin n°137). L'avis de convocation sera publié le 5 décembre 2011 dans le journal Ouest France et au BALO du même jour (bulletin n°145).

Les documents prévus par l'article R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions réglementaires applicables résumées ci-dessous :

- tout actionnaire titulaire d'actions au nominatif peut, jusqu'au cinquième jour (inclus) avant l'assemblée, demander à la Société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription en compte délivrée par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut également en prendre connaissance au siège social de la Société pendant le délai de 15 jours précédant la date de l'assemblée.

Les informations et documents visés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont consultables sur le site Internet de la Société (www.iecgroup.eu, rubrique communication financière, assemblée générale du 22 décembre 2011) depuis le vingt-et-unième jour précédant l'assemblée, soit depuis le 1^{er} décembre 2011.